



GENERALISATION DU BAC PRO EN 3 ANS LE MINISTRE RECULE !

Le SE-UNSA s'est fortement mobilisé contre la note du Ministre du 29 octobre et les mesures brutales qui ont été prises par les Recteurs.

Au plan local, de nombreuses actions ont été menées le plus souvent dans un cadre intersyndical : grèves, manifestations, audiences spécifiques auprès des recteurs, des régions.....

Au plan national, nous n'avons cessé d'intervenir pour obtenir que le Ministre infléchisse sa position et que de nouvelles consignes suspendent les mesures annoncées localement pour la rentrée 2008.

Dès le début du conflit, une intersyndicale nationale s'est réunie au siège du SE-UNSA.

La contestation syndicale appuyée sur la mobilisation et l'action des personnels a payé.

LE MINISTRE A FAIT MARCHÉ ARRIÈRE !

Le 18 décembre le Ministre a envoyé une nouvelle note aux Recteurs qui précise :

- ➔ « Qu'il est indispensable d'approfondir la concertation sur les modalités de la rentrée 2008 et sur les perspectives 2009 (mise en place de la réforme du Bac pro 3 ans)
- ➔ Qu'une vaste consultation va être engagée au cours de l'année 2008
Au plan national au travers d'un protocole de discussion
Au plan local, dans chaque académie sous la responsabilité des Recteurs avec les partenaires sociaux, les régions..... »

**LES RECTEURS DOIVENT DONC SUSPENDRE LES MESURES
LA OU ELLES ONT DÉJÀ ÉTÉ ANNONCÉES.**

LE SE-UNSA INTERVIENT EN CE SENS DANS CHAQUE ACADEMIE CONCERNÉE

Sur ces bases le SE-UNSA a accepté de signer le protocole de discussion avec le Ministre, pour que soit enfin abordé sur le fond l'avenir de l'enseignement professionnel

Je souhaite recevoir le compte rendu du SE-UNSA des réunions prévues avec le ministère sur l'enseignement professionnel dans le cadre du protocole national de discussion :

Nom , Prénom.....établissement :.....

Académie :.....adresse électronique:.....

Coupon à retourner à SE-UNSA branche techpro 209 Bd St germain 75007 Paris

techpro@se-unsa.org

Le protocole de discussion

Il est signé par le Ministre et les syndicats : SE-UNSA, le SNETAA, le SGEN-CFDT, le SNALC-CSEN.

Objectifs (extrait du protocole- intégralité du texte sur www.se-unsa.org) :

- «Les signataires décident d'engager des discussions s'appuyant sur les principes suivants ;
- la voie professionnelle doit participer à l'augmentation du niveau de qualification
 - la spécificité de l'enseignement professionnel qui vise prioritairement à l'insertion professionnelle des jeunes doit être confortée
 - l'enseignement professionnel doit pouvoir proposer des cursus de scolarité permettant la qualification de niveau V (CAP/BEP), au niveau IV (bac pro) et à la perspective de qualification au niveau III (BTS, licence professionnelle) .

Sur le fondement de ces principes, le Ministre de l'Education nationale et les syndicats signataires conviennent d'un programme portant sur les modalités futures de la mise en œuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009.

Le travail en commun.....se concentrera entre autres sur :

- la place et le statut des diplômés de niveau V afin de renforcer leur capacité d'insertion dans l'emploi et la reconnaissance réelle par les branches professionnelles ;
- la détermination de passerelles entre les formations de niveau V et les formations de niveau IV ;
- l'organisation de la scolarité et les modalités pédagogiques des baccalauréats professionnels en 3ans selon les publics ;
- l'évolution de l'enseignement professionnel pour qu'il accueille de publics diversifiés dans le but d'augmenter les niveaux de qualification ;
- les perspectives pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur ;
- la mise en place de parcours diversifiés dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation »

Une première réunion se tiendra le jeudi 20 décembre au ministère. Le SE-UNSA vous tiendra informé.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SE-UNSA



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

LE SE-UNSA SIGNE UN PROTOCOLE DE DISCUSSION AVEC LE MINISTRE

Le SE-UNSA s'était fortement mobilisé contre la note adressée par le ministre de l'Education nationale aux recteurs le 29 octobre dernier. Sans aucune concertation préalable, celle-ci annonçait sa décision de généraliser le bac professionnel en 3 ans à la rentrée 2009, avec une extension massive du dispositif dès septembre 2008.

La mise en œuvre brutale de cette note a créé, dans certaines académies, des mobilisations de la communauté éducative, dans lesquelles le SE-UNSA a joué tout son rôle. Son intervention, seul ou en intersyndicale, a permis de modifier la situation.

Dans une nouvelle note adressée ce jour aux recteurs, le ministre reconnaît en effet « les inquiétudes (suscitées) sur le terrain ». Il précise que « pour dépasser ces difficultés, il est indispensable d'approfondir la concertation, non seulement sur les perspectives 2009 mais aussi sur les modalités de la rentrée 2008 ».

Dans ce contexte nouveau qui permettra de juguler des initiatives intempestives et brutales touchant la rentrée 2008, le SE-UNSA estime que les conditions sont désormais réunies pour que s'engage enfin la concertation indispensable sur un dossier aussi complexe. Il signe donc aujourd'hui avec le ministre un protocole de discussion centré sur les questions fondamentales posées à l'enseignement professionnel.

Militant depuis toujours pour une égale dignité des trois voies du lycée (générale, professionnelle et technologique), le SE-UNSA avancera ses propositions dans l'intérêt des personnels et des élèves lors des discussions qui vont s'ouvrir. Il défendra sa conception d'une voie professionnelle réhabilitée, capable de traiter tous les publics scolaires pour les amener à la réussite. Il plaidera pour des débouchés dans l'enseignement supérieur et pour que, dans les lycées professionnels comme ailleurs, une modulation des parcours scolaires soit possible en fonction des besoins des jeunes.

Paris, le 18 Décembre 2007

Luc BERILLE
Secrétaire Général